Nations Unies E/CN.5/2019/NGO/54

Conseil économique et social

Distr. générale
15 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-septième session
11-21 février 2019
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Sahkar Social Welfare Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

18-19504 (F) 191118 291118

Merci de recycler

Déclaration

Les femmes au Pakistan, l'écart entre les sexes et les crimes d'honneur

Riaz Hussain Chandio

Le Pakistan est un pays en développement qui, en 1947, est devenu un nouvel état musulman, mais la civilisation s'y est d'abord développée dans la vallée de l'Indus autour de 3 000 avant J.-C. Le pays compte environ 190 millions d'habitants, dont plus de la moitié vit dans des zones rurales et déshéritées. La législation pakistanaise repose à la fois sur la charia et sur le droit civil. Bien que la Constitution énonce l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le Sindh, les crimes d'honneur sont fréquents et le système de la dot perdure, de même que les mariages de femmes avec le saint Coran, les mariages d'enfants, les mariages forcés, la vente et l'achat de femmes et la pratique de compensation consistant à offrir en mariage une fille ou une femme à la famille d'une victime. Dans les campagnes du Sindh, les femmes achetées par le mariage sont généralement exploitées pour le travail agricole (semis et récoltes) et l'élevage du bétail. Au Pakistan, de nombreux rites sociaux stricts et cruels portent non seulement atteinte à l'humanité, mais vont à l'encontre des enseignements de l'Islam, qui interdit de telles pratiques. Les femmes subissent aussi couramment, outre ces usages dangereux, des agressions diverses comme lorsqu'on leur jette de l'acide au visage. Ainsi, les femmes ne peuvent pas accéder à un statut d'autonomie. L'organisation Human Rights Commission of Pakistan a enregistré dans sa base de données 987 crimes d'honneur, dont ont été victimes 1 096 femmes et 88 hommes, y compris au moins 170 personnes mineures. Il s'agit de cas divers, rapportés par différentes sources, mais le nombre estimé de cas non signalés est encore plus alarmant.

Crimes d'honneur

L'expression « crime d'honneur » (*karo kari*) désigne l'assassinat d'une fille ou d'une femme (*kari*), par sa famille ou sa communauté, et de l'homme (*karo*) avec qui elle a été vue ou signalée comme étant dans une position immorale. Même si une femme parvient à prouver qu'elle a été victime d'un viol, il est possible que sa famille la tuera tout de même, au nom de l'honneur, et en sera fière. C'est une tradition suivie depuis des siècles, qui perdure dans une société tribale arriérée. D'après les historiens, les crimes d'honneur auraient été pratiqués à l'origine par de nombreuses tribus baloutches, qui auraient diffusé l'usage à d'autres communautés au fil de leurs migrations dans diverses régions du Pakistan, au XVIIe siècle, alors que le Baloutchistan se peuplait de populations arabes. Les Sindhis auraient donc hérité cette coutume de la culture baloutche. Selon un rapport du Fonds des Nations Unies pour la population, chaque année environ 5 000 femmes et filles sont tuées dans le monde au nom de l'honneur, dont un millier au Pakistan. On peut donc affirmer que 20 % des crimes d'honneur commis dans le monde ont lieu au Pakistan.

Droits des femmes en islam

Avant l'arrivée de l'Islam, les femmes étaient extrêmement défavorisées, privées de leurs droits et de leur indépendance et traitées dans la société comme des citoyennes de seconde zone. Le Coran et les hadiths enseignent le respect et l'honneur des femmes dans la religion. On peut lire dans le Coran que les femmes ont des droits similaires à ceux des hommes (Coran, II : 228). Le prophète Mahomet (paix et bénédiction sur lui) a dit que le plus respectable était celui qui respectait les femmes, et le plus méprisable, celui qui méprisait les femmes.

Écart entre femmes et hommes dans le Sindh

La province du Sindh est riche en ressources, mais enregistre toujours des taux élevés de chômage, de mortalité maternelle, d'analphabétisme chez les femmes et d'inégalité de genre. Dans un récent rapport annuel du Forum économique mondial, le Pakistan était classé à l'avant-dernier rang (144e sur 145) en matière d'égalité femmes-hommes. Bien que certaines Pakistanaises aient obtenu des Oscars et des prix Nobel, le pays continue malheureusement de reculer dans les classements en ce qui concerne l'indice d'écart entre les genres.

Niveau d'instruction dans les zones rurales du Sindh

L'analphabétisme favorise la pratique des crimes d'honneur et l'inégalité entre les sexes. Environ la moitié des hommes sont analphabètes et les deux tiers des femmes ne savent même pas écrire leur nom ; une situation déplorable, en particulier dans les campagnes. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Pakistan se classe au 160e rang mondial, avec l'un des taux d'alphabétisation les plus faibles au monde. La situation dans les zones rurales du Pakistan est dramatique, notamment dans les campagnes du Sindh, où le taux d'alphabétisation des femmes varie entre 5 et 15 %, et dans plusieurs secteurs où les familles interdisent à leur filles d'étudier pour des motifs culturels ou religieux. Je viens d'une zone rurale du Sindh : j'ai vu les pratiques odieuses infligées aux femmes, qui sont rouées de coups, emprisonnées chez elles, soumises à un code vestimentaire strict et limitées dans leurs accès à l'enseignement et à l'emploi. Les personnes qui suivent ces usages se considèrent comme honorables dans la société. J'ai également vu, dans les campagnes du Sindh, de nombreux hommes âgés épouser des adolescentes et, dans ces relations déséquilibrées, ils n'ont généralement pas confiance en leur jeune épouse, qu'ils torturent pour garder le contrôle.

Le système des *faislos* et des *jirgas* (système informel de justice)

Dans la plupart des cas, les parties règlent les affaires de crimes d'honneur au tribunal ou devant des *faislos* ou *jirgas*. Des représentants des deux clans constituent une *faislo* ou *jirga* dirigée par un chef tribal local (*wadera* ou *sardar*) et l'homme ou le garçon jugé coupable doit verser un dédommagement pour pouvoir vivre en sécurité, en échange de quoi les plaignants, généralement des membres de la famille de la victime, pardonnent le défendeur devant sa famille et le chef local.

L'une des raisons principales pour lesquelles les victimes ne dénoncent pas ces faits est le comportement déplorable des policiers, des avocats et des procureurs, qui posent des questions choquantes et demandent des détails précis pendant les audiences, qui sont généralement publiques. Qui plus est, la pression et l'attitude des communautés amènent souvent les victimes à s'abstenir de signaler des abus.

Conclusion

Le problème des crimes d'honneur reste sans solution, puisque les règles en vigueur et leur application n'ont pas permis de mettre un terme à ces pratiques, qui se poursuivent imperturbablement. Dans ce contexte, et face au système de droit tribal, il est très difficile pour les femmes d'obtenir justice. Le système de justice informel des *faislos* et des *jirgas* permet aux chefs locaux d'arrêter des décisions sur la base de ce qu'ils savent et des coutumes et traditions locales. Par ailleurs, la notion d'honneur (*gairat*) et le système des conseils autochtones (*wadera* et *sardari nizam*) réduisent souvent les victimes au silence. Le monde entier doit surveiller ce qui se fait dans ces systèmes.